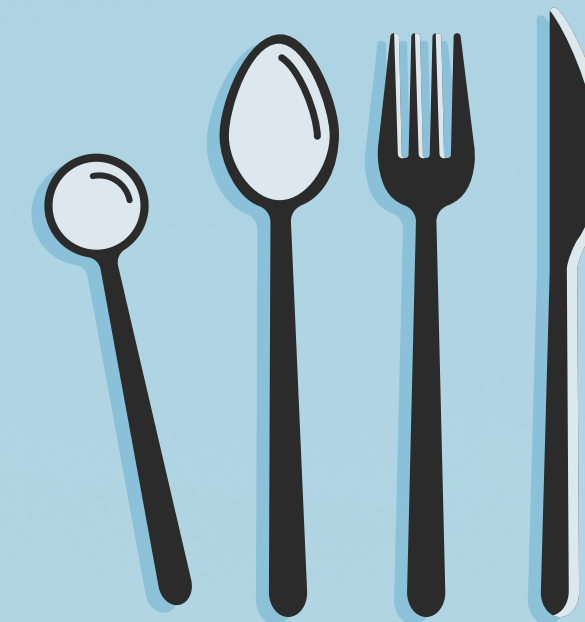


La Vie scolaire

Tout savoir

La cantine



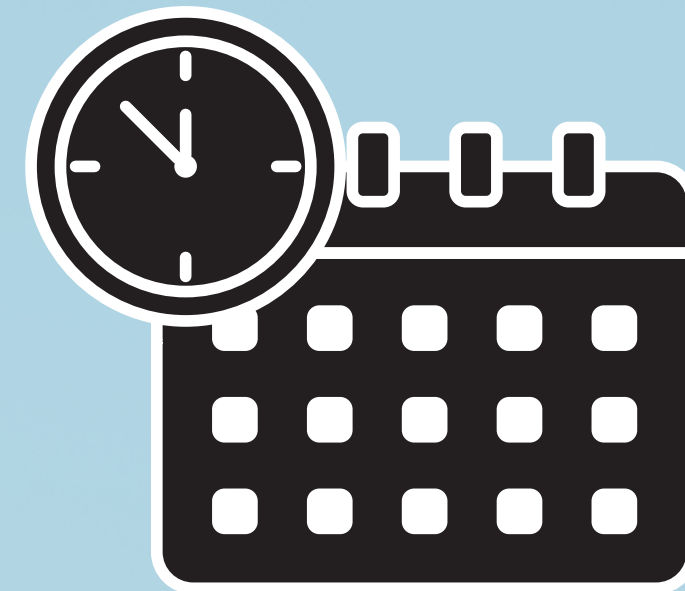
***Les élèves DP qui déjeunent à :**

- 11h sont autorisés à sortir du collège à 11h30**
- 11h30 sont autorisés à sortir du collège à 12h**
- 12h sont autorisés à sortir du collège à 13h30**

s'ils n'ont plus cours l'après midi

Une décharge pour que l'élève ne mange pas à la cantine et à faire **AVANT 10H** par pronote ou sur papier libre que l'enfant remettra à la vie scolaire. Après 10h, plus aucun mot ne sera accepté. Les parents devront alors signer une **décharge.*

ABSENCES



Pour justifier chaque absence, en plus d'une communication téléphonique, et afin de régler administrativement l'absence, vous devez obligatoirement nous indiquer le motif par écrit :

- soit sur papier libre,**
- soit via Pronote en adressant un message au **Secrétariat Vie scolaire,****
- soit par mail à l'adresse : vie-scolaire1.0132409Y@ac-aix-marseille.fr**
- vous pouvez également compléter et signer le présent récapitulatif et nous le ramener à la rentrée.**

Nous vous précisons que les absences non justifiées peuvent faire l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique.



SORTIES

***Le collège propose 2 régimes de sortie.**

Le régime B ou « sorties autorisées », lorsque l'élève fini ses cours il peut sortir sauf oubli de sa carte collégien, dans ce cas il doit rester jusqu'à 16h45.

Le régime A ou « sorties non autorisées » l'élève doit être présent jusqu'à 16h45 sans exception et le mercredi jusqu'à 12h. AUCUN AMENAGEMENT NE SERA POSSIBLE par exemple : si sa classe n'a pas cours un après-midi dans la semaine, il devra être présent.

Si les parents ne renseignent pas le régime de l'élève, celui-ci sera considéré comme étant soumis au régime A.

Quel que soit le régime choisi par les parents, l'élève ne peut être autorisé à quitter l'établissement durant les temps libres inclus dans les périodes scolaires fixées par l'emploi du temps de sa classe.

Tout élève qui quitterait l'établissement sans autorisation préalable ou en contrevenant à son régime de sortie sera passible d'une sanction.

***TRES EXCEPTIONNELLEMENT, lorsqu'un élève a un rdv ou doit sortir PENDANT ses heures de cours, un des responsables ou une personne autorisée (inscrite sur la fiche remise en début d'année) doit venir le récupérer et signer une décharge. Sans cela, il ne pourra sortir.**

OU TROUVER LES INFORMATIONS :



***Pour envoyer un message par pronote à la vie scolaire : Communication -> Discussion -> Nouvelle discussion -> Personnels -> Secrétariat vie scolaire**

***Pour télécharger le certificat de scolarité : Informations personnelles -> Documents à télécharger**

***Trouver les bulletins : Notes -> Bulletins**

***Contacter un professeur : Communication -> Discussion -> Nouvelle discussion -> Professeurs -> Choisir le professeur concerné**

PRONOTE

Comment se connecter : FAQ PRONOTE - Comment installer l'application PRONOTE quand on est parent ou élève ? (en vidéo) (index-education.com)



Bienvenue dans votre Espace Parents

PRONOTE, choisi par l'établissement, au service de l'école depuis 20 ans

Être informé

- Emploi du temps
- Absences, punitions, etc.
- Notes, compétences, etc.
- Vie de l'établissement
- Cantine

S'impliquer

- Cahier de textes
- Énoncés / corrigés
- QCM proposés aux élèves
- Ressources pédagogiques

Communiquer

- Discussions
- Sondages / élections
- Fiche d'orientation
- Documents à télécharger

L'Espace Parents, c'est un **Espace Web** + une **application mobile**



Depuis un ordinateur

Connectez vous à votre Espace avec l'adresse, l'identifiant et le mot de passe fournis par l'établissement.

Depuis un téléphone

Installez l'application PRONOTE sur votre mobile depuis votre store habituel.
Configurez le compte en flashant le QR code fourni par l'établissement ou généré depuis votre Espace Web dans *Informations personnelles > Compte*.



Paramétrer ses notifications

Au démarrage de l'appli, choisissez *Préférences* dans le menu pour activer ou désactiver les notifications.

Vous êtes notifié quand vous recevez un message (information, sondage, discussion) et quand un professeur met un mot dans le carnet.



Pratique à la rentrée



Imprimez l'emploi du temps annuel : depuis *Vie scolaire > Emploi du temps*, cliquez sur le bouton *PDF*, choisissez l'option *Année scolaire*, puis imprimez le PDF généré.



Téléchargez le certificat de scolarité : depuis *Informations personnelles > Documents à télécharger*, cliquez sur le PDF *Certificat de scolarité*.

